

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital N°2

Société EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 28.566.408 €
23, rue d'Anjou
75008 Paris

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025
Deuxième résolution

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital N°2

Société EMOVA GROUP Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025 Deuxième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 14.092.761,28 € à 4.761.068 € par diminution de la valeur nominale unitaire des actions de 1,48 € à 0,50 €.

Lyon, le 11 juin 2025

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Katia Fleche
Associée